

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_57

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 030-213000201-20241217-D2024_57-BF



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :
11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 16 décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
11/12/2024

Présents :
Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Alain Courtois, Isabelle Dos Reis, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turrubio, Daniel Weyh.

Procurations :
Madame Sylvie Devassine donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Matini
Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Absente : Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel Weyh

Délibération n° 2024_57 : Décision modificative n°3 - Régie eau et assainissement

Exposé : Sébastien Tricou

Pour enregistrer les factures impayées du 2eme semestre 2023, les reversements du 1er semestre 2024 et le déficit sur opération de gestion, sur le budget 31402 de la régie eau et assainissement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses de fonctionnement**
- Compte 673 : +8 380.00 euros
- Compte 6583 : +200 euros
- Compte 604 : +12 000€
- Recettes de fonctionnement :**
- Compte 7011 : + 20 580 euros

Le conseil municipal, entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative telles que décrites ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU